

Mis en ligne le 21 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13221 DU 19 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Régate

Port du Kernével

Du 28 mars 2024

Au 5 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Mr LE MOIGNO-SELLOR-Maître de port principal de Kernével-56260 LARMOR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement des camions des équipes de course participants, il importe de modifier le stationnement sur le port de Kernével.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du jeudi 28 mars 2024 à partir de 08h00 jusqu'au vendredi 5 avril 2024 à 18h00, le stationnement sera interdit sur 40 emplacements sur le port du Kernével pour permettre le stationnement des camions des équipes de course participants. Seul le demandeur est autorisé à se stationner sur les emplacements réservés.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

Patrice VALTON

